

Le deuxième sujet de préoccupation était celui de la stratégie commerciale. Il est bien évident que le député ne semble pas comprendre très bien que la commercialisation relève en grande partie du ministre de l'Expansion économique régionale, mon collègue de la région de Cornwall. Il n'y a pas là, au cabinet, comme le député semble le croire, une espèce de conflit, pour employer l'expression qu'il a utilisée, je pense, en matière d'attributions forestières. Il n'y a pas de conflit. Cela, je peux le lui dire honnêtement et franchement. S'il pense qu'il y a une sorte de tension ou de déchirement interne, une sorte de bataille d'attributions entre mes collègues et moi-même, je lui dis tout à fait honnêtement que cela n'existe que dans son imagination. Il n'y a aucune tension ou bataille de ce genre.

Il est clair que mon collègue, le ministre, a des responsabilités sur le plan du développement commercial. Il a créé un comité, constitué principalement de personnes du secteur privé, pour le conseiller sur l'amélioration de la commercialisation des produits forestiers canadiens. Ce faisant, il n'a pas contrarié mes désirs. Il a eu au contraire tout mon appui. J'estime qu'il a pris là une mesure extrêmement importante et utile et qui entre tout à fait dans ses attributions.

J'ai également mis sur pied un conseil chargé de me conseiller sur les questions de foresterie. Les travaux de ce conseil et du comité établi par mon collègue se recoupent quelque peu, sans toutefois que leurs objectifs se confondent ou s'opposent. A l'intérieur d'un cabinet, tous les ministres ont des responsabilités propres, mais ils se concertent entre eux pour les exercer. C'est le comité fédéral de la stratégie forestière qui réunit les différents ministères s'occupant de foresterie. Ce comité est présidé par le chef du Service canadien des forêts. Il s'agit d'une structure rationnelle et assez simple selon laquelle les tâches sont confiées aux ministres compétents de façon qu'il y ait collaboration et coordination au niveau fédéral. Donc, rien de mystérieux ou de complexe, et aucun affrontement. C'est un moyen efficace d'assurer la coordination des responsabilités du gouvernement fédéral. Si, comme semble le préconiser le député, je devais assumer moi-même toutes ces responsabilités, il serait le premier à exiger que nous tenions compte des activités des autres ministères dans le domaine de la foresterie dans le cadre d'une stratégie forestière globale. Nous avons donc établi un dispositif efficace favorisant la coopération et la recherche.

Je le répète, mon collègue a mis ces nouvelles structures sur pied afin de permettre l'élaboration et l'amélioration d'une stratégie de commercialisation des produits forestiers canadiens. Je signale au passage qu'il a, de même que mon collègue, le ministre chargé du commerce international, particulièrement réussi à aider le secteur privé et l'industrie ces derniers mois à protéger les marchés des produits forestiers canadiens aux États-Unis, marchés qui, étaient menacés, comme vous le savez, monsieur le Président, par des mesures de compensation. L'industrie a présenté des instances à Washington, donnant une bonne explication de la situation aux autorités américaines, explication qui a servi à protéger les intérêts légitimes du Canada. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de mes collègues et de moi-même, a, selon moi, joué un rôle important dans cette entreprise en donnant son appui aux représentants du secteur privé en cause.

Les subsides

Selon la stratégie forestière de 1981, il faut améliorer la formation des ressources humaines dans le domaine. Nous avons pris des mesures à cet égard. Nous avons augmenté les fonds consacrés à la formation de plus de 15 millions de dollars par rapport aux chiffres annoncés au printemps 1982.

Nous avons accru le montant des subventions offertes aux écoles de foresterie du pays, qui était de \$300,000, en accordant un million de dollars de plus pour l'année 1982-1983 aux facultés de foresterie du pays, à l'Université du Nouveau-Brunswick, à l'Université Laval, à l'Université de Toronto, à l'Université Lakehead, à l'Université d'Edmonton et à l'Université de la Colombie-Britannique. Nous avons ajouté 3.5 millions de dollars pour des contrats de recherche et de développement avec les facultés de foresterie et pour l'emploi de 300 étudiants pendant l'été 1983-1984. L'aide au perfectionnement des ressources humaines passera à 6 millions de dollars en 1985-1986. Comme je l'ai déjà dit, il y aura pour cette période, une augmentation de financement de plus de 15 millions de dollars au titre du perfectionnement des ressources humaines.

● (1140)

De façon à améliorer nos moyens de recherche, autre aspect abordé dans l'étude de la stratégie forestière, nous avons présenté des propositions visant à intensifier notre effort à ce chapitre. Nous avons signé des accords de recherche avec plus de la moitié des provinces, de façon qu'il n'y ait aucun recouplement ni aucune lacune dans nos activités mutuelles de recherche. D'ici la fin de cette année, nous espérons avoir signé de tels accords avec les dix provinces. Nous avons augmenté nos dépenses, dans le domaine de la recherche et du développement, au Service canadien des forêts lui-même, de 5.5 millions de dollars pour l'année 1983-1984, ce qui permettra d'augmenter et d'améliorer la recherche sur la production et l'utilisation accrue de nos produits forestiers. De nouveau, dans ce domaine qui a été décrit comme l'un des principaux en 1981, nous avons réellement répondu aux attentes.

La principale façon dont nous avons relevé le défi forestier est peut-être en nous engageant en septembre 1982 à conclure des accords avec chacune des provinces pour mettre sur pied des programmes d'aide au reboisement, indispensable à l'industrie canadienne. Au cours des deux ou trois prochaines années, nous avons l'intention de signer avec chaque province un accord de renouvellement des forêts. Pour l'instant, nous n'avons signé qu'avec la Nouvelle-Écosse, mais un accord avec l'Île-du-Prince-Édouard n'attend plus que la signature. Nous aiderons les provinces et le secteur privé à collaborer aux travaux de reboisement qui s'imposent.

Il est vrai, comme le disait le député, que l'une des caractéristiques les plus souhaitables de la stratégie de renouvellement des forêts est l'inclusion, dans les accords signés avec les provinces, d'un plan de renouvellement à long terme comportant des objectifs de production de bois d'œuvre, de renouvellement et de protection des forêts, ainsi que de meilleure utilisation et de productivité accrue dans les scieries et papeteries. C'est là une des préconditions essentielles de la signature de nos accords, et ce, à juste titre. De cette façon, nous nous assurons que les besoins en reboisement, plutôt négligés par le passé, recevront davantage d'attention.